

Loi de 2019 sur les services provinciaux visant le bien-être des animaux

Modifications proposées aux normes de soins pour les chiens vivant à l'extérieur

Remarque : Ce résumé vise à faciliter le dialogue concernant son contenu. Si la décision était prise d'aller de l'avant avec la proposition, les commentaires reçus au cours de la consultation feront l'objet d'un examen durant la préparation du règlement. Le contenu, la structure, la forme et la formulation des modifications contenues dans ce document sommaire sont sujets à changement à la suite des processus de consultation et de rédaction, y compris l'examen, la révision et la correction de la part du Bureau des conseillers législatifs.

Table des matières

But.....	3
Introduction et contexte.....	3
Cadre d’action.....	4
Nouvelles normes proposées.....	5
Résumé des nouvelles normes proposées.....	7
Nouvelles normes proposées – Détails.....	11
Définition d’un chien « gardé à l’extérieur ».....	11
A. Exigences relatives aux niches extérieures.....	12
Accès et dimensions.....	12
Conception et matériaux.....	13
B. Exigences relatives au confinement.....	15
Capacité d’attacher un chien à l’extérieur.....	15
Taille minimale des enclos et longueur minimale de l’attache.....	16
Durée maximale de l’attache.....	17
Conception de l’attache et du collier.....	21
Accès à l’ombre.....	22
Nettoyage et assainissement.....	23
C. Exigences relatives à la nourriture et à l’eau.....	24
Consommation d’aliments.....	24
Consommation d’eau.....	25
Récipients pour la nourriture et l’eau.....	26
D. Exigences relatives au toilettage et aux soins des ongles.....	27
E. Exigences relatives au maintien d’une bonne santé et du bien-être.....	28
Évaluation de la santé et garde à l’extérieur de chiens malades ou blessés.....	28
Quarantaine et isolement.....	29
Conclusion.....	30
Confidentialité.....	30
GLOSSAIRE.....	31
Annexe : Modèle des cinq domaines.....	33

But

Le présent document a pour but de recueillir des commentaires sur les nouvelles normes de soins proposées pour les chiens gardés à l'extérieur qui seraient incluses dans le Règlement de l'Ontario (Règl. de l'Ont.) 444/19 en vertu de la *Loi de 2019 sur les services provinciaux visant le bien-être des animaux* (« Loi de 2019 »). Les modifications proposées consisteraient en la création d'une définition des chiens « gardés à l'extérieur », ainsi qu'en la mise à jour des normes de soins qui s'appliquent à ces animaux en ce qui concerne leur environnement physique, leur santé et leur nutrition. Ces modifications sont fondées sur les commentaires des intervenants multisectoriels, les examens plurigouvernementaux, la littérature scientifique et d'autres documents publiés. Elles ont été élaborées conformément au modèle des cinq domaines du bien-être animal, qui est un modèle scientifique d'évaluation du bien-être animal, et en tenant compte des conseils techniques d'experts en matière de soins vétérinaires, de refuges pour animaux, d'enjeux industriels, de défense des animaux et d'application des lois et règlements.

Introduction et contexte

La [*Loi de 2019 sur les services provinciaux visant le bien-être des animaux*](#) (la « Loi de 2019 ») est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020, abrogeant et remplaçant du même coup la *Loi sur la Société de protection des animaux de l'Ontario* (LSPA). La Loi de 2019 a créé un nouveau système d'exécution des ordonnances en matière de bien-être des animaux réglementé par un gouvernement provincial et un cadre législatif modernisé pour le bien-être des animaux en Ontario.

Le nouveau système de protection des animaux de l'Ontario, rendu possible grâce à cette loi, comprend une entité provinciale dédiée à l'exécution des ordonnances, soit la Direction des services relatifs au bien-être des animaux. Celle-ci est composée de l'inspectrice en chef du bien-être des animaux et d'équipes d'inspecteurs spécialisés et déployés localement qui ont le pouvoir de mener des enquêtes et d'aider les animaux en détresse.

La Loi de 2019 et ses règlements visent à garantir que les animaux sont protégés et traités de manière humaine, notamment par des normes de soins et une interdiction de causer un état de détresse à un animal ou de le permettre. Le Règl. de l'Ontario 444/19 pris en application de la Loi de 2019 énonce actuellement ce qui suit :

- Les normes de soins de base qui s'appliquent à tous les animaux visés par la Loi;

- Des normes supplémentaires qui s'appliquent aux chiens vivant à l'extérieur, aux mammifères marins, aux animaux sauvages en captivité et aux primates en captivité.

À l'heure actuelle, les normes de soins pour les chiens vivant à l'extérieur se trouvent à [l'article 4 du Règl. de l'Ont. 444/19](#) – Normes de soins et exigences administratives, en vertu de la Loi de 2019. Telles sont ces normes :

Normes de soins pour les chiens vivant à l'extérieur

- 4.** (1) Tout chien qui vit principalement à l'extérieur doit disposer en tout temps pour son usage d'un enclos solidement charpenté.
- (2) L'enclos doit être à l'épreuve des intempéries et isolé.
- (3) Les dimensions et la conception de l'enclos doivent être adéquates et appropriées eu égard au chien.
- (4) Une chaîne, une corde ou un dispositif de retenue semblable utilisé pour attacher un chien qui vit principalement à l'extérieur :
- a) doit mesurer au moins trois mètres de long;
 - b) doit permettre au chien de se mouvoir sans danger et sans contrainte, dans les limites de sa longueur;
 - c) doit permettre au chien d'avoir accès à de l'eau et à un abri adéquats et appropriés.

Cadre d'action

De nouvelles normes de soins pour les chiens gardés à l'extérieur sont proposées pour répondre aux problèmes posés par les normes existantes et aux préoccupations du public concernant le bien-être des chiens gardés à l'extérieur, ainsi que pour garantir que les normes reflètent les données probantes et les pratiques les plus récentes.

Les problèmes plus particulièrement relevés sont les suivants : (1) les normes actuelles sont vagues, car elles ne s'appliquent qu'aux chiens « qui vivent principalement à l'extérieur », une expression qui manque de clarté et qui laisse libre cours à l'interprétation quant au mot « principalement »; (2) la portée des normes est limitée, car il n'est question que de la nécessité d'un enclos solidement charpenté, à l'épreuve des intempéries et isolé, et les exigences relatives à l'attache sont minimales. Les normes actuelles ne couvrent pas d'autres exigences liées aux soins qui pourraient assurer le bien-être des chiens vivant à l'extérieur, comme l'accès à l'ombre, l'obligation de ne pas attacher le chien ou l'utilisation sûre des attaches pour minimiser le risque de blessure. Les normes gagneraient également à être plus claires pour les propriétaires d'animaux et le personnel chargé de faire appliquer les lois et règlements.

Nouvelles normes proposées

Les nouvelles normes proposées remplaceraient les normes de soins actuelles pour les chiens vivant à l'extérieur et établiraient de nouvelles exigences, plus complètes, pour les soins destinés à ces chiens. Elles ont été élaborées conformément au modèle des cinq domaines du bien-être animal, qui est un modèle scientifique permettant d'évaluer le bien-être des animaux sous quatre angles (nutrition, environnement physique, santé et interactions comportementales), qui donnent lieu à des expériences et à des états mentaux négatifs ou positifs particuliers constituant le cinquième domaine, l'état mental¹.

Les nouvelles normes réglementaires couvriraient les exigences proposées suivantes :

A. Niches à chiens extérieures

Exigences relatives aux niches extérieures pour les chiens gardés à l'extérieur; caractéristiques de conception requises et taille minimale des niches extérieures – Ces exigences garantiraient un espace suffisant pour un chien vivant à l'extérieur ainsi qu'une ventilation adéquate et une protection contre les intempéries.

B. Confinement

Exigences relatives à l'utilisation d'attaches et d'enclos pour les chiens gardés à l'extérieur – Ces exigences préciseraient les circonstances dans lesquelles les chiens ne peuvent pas être attachés, l'espace minimal requis lorsqu'un chien est attaché ou se trouve dans un enclos, le temps maximum qu'un chien peut passer à une attache, la conception de l'attache et du collier, le nettoyage et l'assainissement des zones d'attache et d'enclos, et l'accès à l'ombre. Elles visent à assurer le confort physique et le bien-être des chiens lorsqu'ils sont confinés à l'extérieur.

C. Nourriture et eau

Exigences relatives à l'accès à l'eau et à la nourriture pour les chiens gardés à l'extérieur; exigences relatives aux récipients pour la nourriture et l'eau – Ces exigences permettraient de garantir qu'un chien gardé à l'extérieur est suffisamment nourri et hydraté.

D. Toilettage et soins des ongles

Exigences relatives au toilettage et aux soins des ongles – Ces exigences contribueraient à réduire au minimum l'incapacité fonctionnelle et l'inconfort d'un chien gardé à l'extérieur grâce à un entretien régulier de son pelage et de ses pattes.

¹ Mellor et coll . « The 2020 Five Domains Model: Including Human–Animal Interactions in Assessments of Animal Welfare », *Animals*, 2020, vol. 10, n° 10. www.mdpi.com/2076-2615/10/10/1870.

E. Maintien d'une bonne santé et du bien-être

Exigences relatives au contrôle de l'état de santé et du bien-être des chiens gardés à l'extérieur ou des chiens en quarantaine ou isolés, aussi gardés à l'extérieur, qui souffrent d'une maladie transmissible ou qui entrent en chaleur, et à l'interdiction de garder à l'extérieur les chiens dont une maladie ou une blessure affecte leur capacité à réguler leur température ou limite leur mobilité (sauf indication contraire d'un vétérinaire agréé) – Ces exigences contribueraient à favoriser la récupération et le maintien en bonne santé des chiens gardés à l'extérieur, et à garantir leur protection suffisante contre les maladies et les blessures.

Remarque : Un document d'orientation supplémentaire, accessible au public, permettrait de mieux comprendre les nouvelles exigences réglementaires proposées, une fois qu'elles auront été approuvées, et fournirait des recommandations sur les moyens de s'y conformer.

Il est proposé de fixer la date d'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2022 afin de laisser le temps aux organisations et aux particuliers de se conformer aux exigences actualisées.

Résumé des nouvelles normes proposées

Dispositions réglementaires	Résumé de l'exigence proposée	Justification
Définition d'un chien « gardé à l'extérieur »	Un chien « gardé à l'extérieur » est un chien gardé dans une installation de confinement extérieure pendant une période continue de plus de 60 minutes, sans présence directe à l'extérieur de son propriétaire ou son gardien et sans surveillance par celui-ci.	Fournir des précisions et clarifier la définition d'un « chien à l'extérieur » et déplacer la mesure de protection des chiens qui « vivent principalement à l'extérieur » vers les chiens « gardés à l'extérieur »
A. Niches à chiens extérieures		
Accès et dimensions	<p>Tout chien qui est gardé à l'extérieur doit, en tout temps, être muni d'une niche pour son usage. La niche doit offrir un espace suffisant pour que le chien puisse s'allonger, se retourner et se dresser complètement sur ses pattes.</p> <p>Exemption proposée : Les chiens de berger protégeant activement le bétail contre les prédateurs et vivant avec le troupeau qu'ils protègent, et les chiens ayant un accès facile à un bâtiment structurellement solide qui est actuellement utilisé pour abriter du bétail</p>	S'assurer qu'une niche extérieure est disponible pour fournir un abri lorsque cela est nécessaire, et qu'elle offre suffisamment d'espace pour que le chien puisse exprimer ses comportements naturels
Conception et matériaux	Diverses caractéristiques de conception permettant de s'assurer que la niche du chien dispose d'une litière propre, sèche et confortable en quantité suffisante, qu'elle est structurellement solide, suffisamment ventilée, résistante aux intempéries et aux courants d'air, et qu'elle comporte un toit isolé	S'assurer que la conception et les matériaux d'une niche à chien extérieure assurent le confort (par exemple, le confort thermique) et une protection contre les intempéries

Dispositions réglementaires	Résumé de l'exigence proposée	Justification
B. Confinement		
Capacité d'attacher un chien à l'extérieur	Les propriétaires ou les gardiens doivent tenir compte des risques liés aux caractéristiques individuelles (par exemple, l'âge ou l'état de santé) d'un chien avant de l'attacher et ne doivent pas attacher les chiens dans certaines conditions (par exemple, les chiots de moins de six mois et les chiennes qui mettent bas, qui allaitent ou qui sont en chaleur).	Réduire au minimum le risque de blessure des chiens attachés et les effets négatifs sur le bien-être
Taille minimale des enclos et longueur minimale de l'attache	Espace minimal requis dans un enclos (sauf lorsqu'une femelle allaite sa portée) et longueur minimale de l'attache.	Assurer un espace suffisant pour que le chien puisse exprimer ses comportements naturels
Durée maximale de l'attache	Le propriétaire ou le gardien doit s'assurer qu'un chien qui est attaché pendant plus de 24 heures consécutives dispose d'une période de repos d'au moins 30 minutes, sauf dans des cas exceptionnels.	Veiller à ce que les chiens disposent de suffisamment de temps libre pour se protéger des risques liés à l'attache à long terme (par exemple, problèmes de comportement, ennui et frustration)
Autres caractéristiques de la zone de confinement	Les enclos et les points d'attache doivent offrir aux chiens suffisamment d'espace pour manger et boire, se reposer, uriner et déféquer, être construits et situés de manière adéquate pour empêcher les chiens de s'échapper et les protéger des animaux prédateurs.	S'assurer que la conception et les caractéristiques du confinement offrent sécurité et confort physique aux chiens
Conception de l'attache et du collier	Les attaches et les colliers doivent être conçus pour assurer un bon ajustement et prévenir les blessures.	Atténuer le risque de blessure du chien attribuable à la conception d'une attache ou d'un collier

Dispositions réglementaires	Résumé de l'exigence proposée	Justification
Accès à l'ombre	Tout chien gardé à l'extérieur doit bénéficier de moyens naturels ou artificiels de créer de l'ombre en fonction des conditions climatiques afin de le protéger des rayons directs du soleil.	Assurer que les chiens sont suffisamment protégés contre la chaleur et la lumière du soleil
Nettoyage et assainissement	Exigences visant le maintien d'une zone de confinement propre et salubre, avec une litière propre, sèche, non souillée et propice au confort	Réduire au minimum le risque de blessure, de maladie ou d'empoisonnement
C. Nourriture et eau		
Consommation d'aliments	Tous les chiens gardés à l'extérieur doivent être nourris avec des aliments appétissants qui répondent à leurs besoins caloriques et nutritionnels quotidiens.	S'assurer que les chiens à l'extérieur soient suffisamment nourris pour maintenir une bonne masse musculaire et un poids santé
Consommation d'eau	Tous les chiens gardés à l'extérieur doivent avoir un accès permanent à de l'eau non gelée, propre et bonne au goût.	S'assurer que les chiens à l'extérieur ont un accès constant à l'eau afin de réduire au minimum les risques de déshydratation et de surchauffe et de favoriser le bon fonctionnement de l'organisme
Récipients pour la nourriture et l'eau	Tous les chiens gardés à l'extérieur doivent disposer de récipients pour la nourriture et l'eau qui ne présentent pas de risque de blessure.	S'assurer que les chiens à l'extérieur puissent accéder en toute sécurité à la nourriture et à l'eau
D. Toilettage et soins des ongles		
Toilettage et soins des ongles	Les ongles doivent être vérifiés régulièrement et nettoyés, s'il y a lieu, pour la santé du chien.	Réduire au minimum l'inconfort ou l'incapacité fonctionnelle des chiens à

Dispositions réglementaires	Résumé de l'exigence proposée	Justification
		l'extérieur à cause d'un toilettage insuffisant
E. Maintien d'une bonne santé et du bien-être		
Évaluation de la santé et garde à l'extérieur de chiens malades ou blessés	Le propriétaire ou le gardien doit veiller à ce que la santé et le bien-être des chiens gardés à l'extérieur soient vérifiés quotidiennement. Les chiens qui souffrent d'une maladie ou d'une blessure affectant leur capacité à réguler leur température ou limitant leur mobilité ne doivent pas être gardés à l'extérieur, sauf si un vétérinaire agréé indique qu'ils peuvent l'être.	S'assurer que les chiens à l'extérieur soient suffisamment surveillés et protégés contre les maladies ou les blessures, et éviter l'exacerbation de maladies ou de blessures
Quarantaine et isolement	Les chiens gardés à l'extérieur souffrant d'une maladie transmissible doivent être mis en quarantaine dans un enclos séparé des autres chiens, à moins qu'un vétérinaire agréé n'indique que cela n'est pas nécessaire. Les femelles en chaleur ou sur le point de l'être qui sont gardées à l'extérieur doivent être isolées dans un enclos séparé des chiens mâles, à moins qu'une reproduction supervisée ne se produise.	Protéger les chiens à l'extérieur contre les maladies ou les blessures

Nouvelles normes proposées – Détails

Définition d'un chien « gardé à l'extérieur »

<p>Exigence proposée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un chien « gardé à l'extérieur » est un chien maintenu en confinement (attaché ou dans un enclos) pendant une période continue de plus de 60 minutes, sans présence directe à l'extérieur de son propriétaire ou son gardien et sans surveillance par celui-ci (à l'exclusion des chiens placés dans un enclos d'activité pour l'exercice ou le jeu sous surveillance).
<p>Justification</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger les chiens gardés à l'extérieur dont le bien-être peut être plus menacé en raison de la durée du temps passé à l'extérieur sans surveillance en confinement

Commentaires sur la définition d'un chien gardé à l'extérieur

- D'accord
- En désaccord
- Autre – Veuillez expliquer ci-dessous.

Explication et commentaires supplémentaires :

Vous pouvez saisir ici tout commentaire supplémentaire.

A. Exigences relatives aux niches extérieures

Accès et dimensions	
Exigences proposées	<ul style="list-style-type: none"> • Tout chien qui est « gardé à l'extérieur » doit, en tout temps, être muni d'une niche pour son usage. <ul style="list-style-type: none"> ○ Une niche n'est pas nécessaire pour un chien qui protège activement le bétail contre les prédateurs et vit avec le troupeau qu'il protège, ni pour un chien ayant un accès facile à un bâtiment structurellement solide qui est actuellement utilisé pour abriter du bétail. • La niche doit permettre au chien de s'allonger, de se retourner et de se dresser complètement sur ses pattes (la tête étant maintenue à une hauteur normale), et d'étendre complètement ses pattes. • L'entrée de la niche ne doit pas être bloquée (y compris par la neige). Le chien doit pouvoir y entrer et sortir confortablement.
Justification	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le chien a accès à un abri • Assurer un espace suffisant pour que le chien puisse : <ul style="list-style-type: none"> ○ exprimer des comportements naturels (par exemple, se lever, se tourner librement); ○ faire de la thermorégulation de manière comportementale en changeant de posture.
Résultats en matière de bien-être animal selon le modèle des cinq domaines	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le confort (physique, thermique, etc.) et créer des conditions propices au repos et au sommeil

Commentaires sur l'exigence proposée : Accès et dimensions des niches à chiens extérieures

- D'accord
- En désaccord
- Autre – Veuillez expliquer ci-dessous.

Explication et commentaires supplémentaires :

Vous pouvez saisir ici tout commentaire supplémentaire.

Conception et matériaux	
<p>Exigences proposées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une niche à chien extérieure doit : <ul style="list-style-type: none"> ○ être dotée d'un toit isolé construit dans des matériaux imperméables à l'humidité, et contenir une literie propre, sèche, confortable et non souillée d'une épaisseur d'au moins trois pouces; ○ être surélevé à une hauteur suffisante pour que le sol reste sec; ○ assurer le confort thermique du chien par temps chaud ou froid (c'est-à-dire qu'il ne présente aucun signe de détresse attribuable à la chaleur ou au froid); ○ être maintenue en bon état et être de niveau; ○ avoir un évent ou un trou pour assurer la ventilation (par exemple, la porte); ○ avoir un plancher et un toit – avec des matériaux et un revêtement ne causant pas d'inconfort ou de blessure au chien, et n'étant pas toxiques pour le chien; ○ être imperméable, offrir une protection contre les intempéries et être orientée à l'opposé du vent dominant; ○ être exempte de dommages et de déficiences qui réduiraient la protection de l'animal contre les éléments nuisibles ou lui causeraient des blessures (par exemple, vis et clous saillants ou matériaux toxiques).
<p>Justification</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire au minimum les pertes de chaleur grâce à des caractéristiques de conception telles que l'élévation, l'isolation et la litière • Protéger contre les intempéries • Fournir une surface de couchage suffisamment sec, confortable et accessible • Réduire au minimum le risque de blessure pour le chien
<p>Résultats en matière de bien-être animal selon le modèle des cinq domaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le confort (physique, thermique, etc.) et créer des conditions propices au repos et au sommeil

Commentaires sur l'exigence proposée : Conception et matériaux des niches extérieures

- D'accord
- En désaccord
- Autre – Veuillez expliquer ci-dessous.

Explication et commentaires supplémentaires :

Vous pouvez saisir ici tout commentaire supplémentaire.

B. Exigences relatives au confinement

Capacité d'attacher un chien à l'extérieur	
Exigences proposées	<ul style="list-style-type: none"> • Les propriétaires ou les gardiens ne doivent pas attacher un chien « gardé à l'extérieur » d'une manière qui présente un risque de détresse (selon la définition dans la Loi de 2019) pour le chien, y compris un risque lié à l'âge, à la santé ou à l'état reproducteur d'un chien. • L'attache ne doit pas être la méthode de confinement pour les chiens « gardés à l'extérieur » qui : <ul style="list-style-type: none"> ○ ont moins de six mois; ○ mettent bas ou allaitent, dans le cas de femelles; ○ sont en chaleur, dans le cas de femelles.
Justification	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire au minimum le risque de blessure résultant de l'attache des chiens à l'extérieur • Interdire l'attache de certains types de chiens lorsque les risques pour le bien-être sont importants (par exemple, risque accru de blessure pour les chiots et les chiennes en chaleur, et risque pour le bien-être des chiennes qui mettent bas ou allaitent et celui de leur portée)
Résultats en matière de bien-être animal selon le modèle des cinq domaines	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer au maintien d'une bonne santé et de la capacité fonctionnelle

Commentaires sur l'exigence proposée : Capacité d'attacher un chien à l'extérieur

- D'accord
- En désaccord
- Autre – Veuillez expliquer ci-dessous.

Explication et commentaires supplémentaires :

Vous pouvez saisir ici tout commentaire supplémentaire.

Taille minimale des enclos et longueur minimale de l'attache	
Exigences proposées	<ul style="list-style-type: none"> • Si un propriétaire ou un gardien attache un chien « gardé à l'extérieur », l'attache doit avoir une longueur d'au moins trois (3) mètres, mesurée entre la tête du chien tenue à une hauteur normale et l'objet auquel le chien est attaché, et permettre au chien de se déplacer sans restriction (sauf par sa longueur). • Si un propriétaire ou un gardien héberge un chien « gardé à l'extérieur », l'enclos doit fournir au moins neuf (9) mètres carrés non restreints pour un chien, et cinq (5) mètres carrés supplémentaires pour chaque chien supplémentaire hébergé en groupe. • Une exception à l'obligation de disposer de 5 mètres carrés par chien supplémentaire s'applique lorsqu'une femelle allaite sa portée (jusqu'au sevrage).
Justification	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un espace suffisant pour que le chien puisse exprimer ses comportements naturels lorsqu'il est en confinement
Résultats en matière de bien-être animal selon le modèle des cinq domaines	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le confort physique et contribuer à assurer un espace suffisant pour le mouvement ou la locomotion

Commentaires sur l'exigence proposée : Taille minimale des enclos et longueur minimale de l'attache

- D'accord
- En désaccord
- Autre – Veuillez expliquer ci-dessous.

Explication et commentaires supplémentaires :

Vous pouvez saisir ici tout commentaire supplémentaire.

Durée maximale de l'attache	
Exigence proposée	<ul style="list-style-type: none"> • Si un chien est gardé attaché à l'extérieur pendant plus de vingt-quatre (24) heures consécutives, le propriétaire ou le gardien doit s'assurer qu'il est détaché pendant au moins trente (30) minutes pour lui permettre de faire suffisamment d'exercice et de s'épanouir. • Les exceptions où un chien est autorisé à rester attaché après 24 heures consécutives sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Si le chien a, dans les 24 heures qui précèdent, participé à une course ou à une épreuve de chasse (à courre ou non) et qu'il a besoin de repos; ○ Si, de l'avis d'un vétérinaire agréé, le chien ne doit pas être libéré de la zone de confinement pour des raisons de santé; ○ Si des conditions météorologiques extrêmes (selon un avis météorologique d'Environnement Canada) incitent à penser qu'il n'est pas sécuritaire de libérer le chien (p. ex. si faire de l'exercice n'est pas sécuritaire en raison d'un avis de chaleur).
Justification	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les chiens gardés à l'extérieur au moyen d'attaches puissent s'épanouir suffisamment et faire de l'exercice quotidiennement, et réduire les risques d'un confinement à long terme (p. ex. problèmes de comportement, ennui et frustration) • Permettre des exceptions limitées à cette exigence lorsque cela est justifié en raison d'une activité antérieure intense, de conditions météorologiques extrêmes, de l'état de santé, etc.
Résultats en matière de bien-être animal selon le modèle des cinq domaines	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir à un chien à l'extérieur un environnement physique varié et un accès à l'exercice pour contribuer à un état mental positif ainsi qu'à la santé et au conditionnement physiques

Commentaires sur l'exigence proposée : Durée maximale de l'attache

- D'accord
- En désaccord
- Autre – Veuillez expliquer ci-dessous.

Explication et commentaires supplémentaires :

Vous pouvez saisir ici tout commentaire supplémentaire.

Autres caractéristiques de la zone de confinement	
<p>Exigences proposées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La zone d’attache ou l’enclos d’un chien « gardé à l’extérieur » doit faire en sorte que : <ul style="list-style-type: none"> ○ chaque chien a la possibilité de se déplacer librement et d’exprimer des comportements naturels; ○ chaque chien dispose d’espaces adéquats et distincts, en tout temps, pour se nourrir (placement de récipients pour la nourriture et l’eau), se reposer (notamment en s’assurant que sa niche est accessible), et uriner et déféquer; ○ un chien ne doit pas être maintenu dans l’enclos ou l’aire d’attache d’une manière telle qu’il serait debout, assis ou couché dans ses excréments ou son urine, ou dans de l’eau ou de la boue. • Le propriétaire ou le gardien doit s’assurer que les chiens logés en groupe dans le même enclos ne présentent pas de risque les uns pour les autres et que les chiens ayant tendance à en agresser d’autres ne sont pas gardés avec des chiens incompatibles dans le même enclos. • Les enclos et les attaches doivent être conçus de manière adéquate pour empêcher le chien de s’échapper. Les enclos doivent être construits de manière adéquate et situés à un bon endroit afin de les protéger des animaux prédateurs ou errants. • Un chien ne doit pas être maintenu dans un enclos ou une zone d’attache d’une manière qui présente pour lui un risque de détresse (selon la définition dans la Loi de 2019).
<p>Justification</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir suffisamment d’espace pour que le chien ait accès à un abri, à de la nourriture et de l’eau, à un espace pour uriner et déféquer, et à une aire de repos • Éviter l’inconfort pour un chien qui serait forcé de se tenir debout, de s’asseoir ou de se coucher dans des excréments, de l’urine, de l’eau ou de la boue • Protéger les chiens contre les fuites, l’agression d’autres chiens et les prédateurs
	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le confort physique, créer des conditions propices au repos et au sommeil, et contribuer à ce

Résultats en matière de bien-être animal selon le modèle des cinq domaines	que les chiens se sentent en sécurité, protégés et confiants en confinement
---	---

Commentaires sur l'exigence proposée : Autres caractéristiques de la zone de confinement

- D'accord
- En désaccord
- Autre – Veuillez expliquer ci-dessous.

Explication et commentaires supplémentaires :

Vous pouvez saisir ici tout commentaire supplémentaire.

Conception de l'attache et du collier	
Exigence proposée	<ul style="list-style-type: none"> • Toute attache utilisée pour un chien « gardé à l'extérieur » doit être d'une taille, d'un type et d'un poids qui ne causeront pas d'inconfort ou de blessure. L'attache doit être munie, à l'extrémité du collier, d'un émerillon pour éviter toute blessure. • Un collier utilisé avec une attache sur un chien « gardé à l'extérieur » doit être d'une taille, d'un type, d'une conception et d'un ajustement qui ne causeront pas d'inconfort ou de blessure. Il ne faut pas utiliser un collier étrangleur, un collier à pinces ou un collier à pointes avec une attache. • Tout chien « gardé à l'extérieur » qui est attaché doit l'être de manière à éviter toute blessure et à l'empêcher d'atteindre un objet ou un danger qui pourrait le blesser.
Justification	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir les blessures et l'inconfort résultant de la conception de l'attache ou du collier
Résultats en matière de bien-être animal selon le modèle des cinq domaines	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le confort physique et éviter les douleurs et les blessures

Commentaires sur l'exigence proposée : Conception de l'attache et du collier

- D'accord
- En désaccord
- Autre – Veuillez expliquer ci-dessous.

Explication et commentaires supplémentaires :

Vous pouvez saisir ici tout commentaire supplémentaire.

Accès à l'ombre	
Exigence proposée	<ul style="list-style-type: none"> • Tout chien gardé à l'extérieur doit bénéficier de moyens naturels ou artificiels de créer de l'ombre en fonction des conditions climatiques afin de le protéger des rayons directs du soleil.
Justification	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir une protection suffisante et accessible (naturelle ou artificielle) contre la chaleur et la lumière du soleil • Veiller à ce que les chiens n'aient pas à choisir entre la socialisation (c'est-à-dire le temps passé à l'extérieur de la niche) et l'accès à l'ombre
Résultats en matière de bien-être animal selon le modèle des cinq domaines	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le confort thermique (protection contre la chaleur) et le confort visuel (protection contre la lumière du soleil)

Commentaires sur l'exigence proposée : Accès à l'ombre

- D'accord**
- En désaccord**
- Autre – Veuillez expliquer ci-dessous.**

Explication et commentaires supplémentaires :

Vous pouvez saisir ici tout commentaire supplémentaire.

Nettoyage et assainissement	
Exigences proposées	<ul style="list-style-type: none"> • La zone d'attache et l'enclos d'un chien « gardé à l'extérieur » : <ul style="list-style-type: none"> ○ ne doivent pas contenir une accumulation d'excréments et d'urine ou d'autres déchets qui constituerait un risque pour la santé ou le confort du chien; ○ doivent être nettoyés aussi fréquemment que nécessaire pour maintenir un environnement salubre, réduire au minimum la présence de parasites et assurer la santé du chien. • L'aire de repos du chien doit être propre, sèche et confortable. • Les produits utilisés pour nettoyer l'attache et l'enclos ne doivent présenter aucun risque pour le chien, et ils doivent être adaptés aux conditions environnementales. • Il faut changer la litière de la niche aussi souvent que nécessaire pour qu'elle reste propre, sèche, confortable et non souillée.
Justification	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir une zone de confinement propre, sèche et confortable et réduire au minimum le risque de maladie
Résultats en matière de bien-être animal selon le modèle des cinq domaines	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le confort, le maintien d'une bonne santé et la capacité fonctionnelle, et éviter le risque de blessure, de maladie et d'empoisonnement.

Commentaires sur l'exigence proposée : Nettoyage et assainissement

- D'accord
- En désaccord
- Autre – Veuillez expliquer ci-dessous.

Explication et commentaires supplémentaires :

Vous pouvez saisir ici tout commentaire supplémentaire.

C. Exigences relatives à la nourriture et à l'eau

Consommation d'aliments	
Exigence proposée	<ul style="list-style-type: none"> Tous les chiens « gardés à l'extérieur » doivent être nourris avec des aliments appétissants qui répondent à leurs besoins caloriques et nutritionnels quotidiens.
Justification	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à offrir une quantité de nourriture suffisante et une alimentation équilibrée
Résultats en matière de bien-être animal selon le modèle des cinq domaines	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'atteinte d'un poids santé et d'une bonne masse musculaire, et contribuer à ce que le chien se sente rassasié ou satisfait

Commentaires sur l'exigence proposée : Consommation d'aliments

- D'accord
- En désaccord
- Autre – Veuillez expliquer ci-dessous.

Explication et commentaires supplémentaires :

Vous pouvez saisir ici tout commentaire supplémentaire.

Consommation d'eau	
Exigence proposée	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les chiens « gardés à l'extérieur » doivent avoir un accès permanent à de l'eau non gelée, propre et bonne au goût.
Justification	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un accès constant à de l'eau propre, non gelée et agréable ou bonne au goût pour réduire au minimum le risque de déshydratation et de surchauffe, et favoriser le bon fonctionnement de l'organisme
Résultats en matière de bien-être animal selon le modèle des cinq domaines	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser un bon état de santé global et contribuer à ce que le chien puisse étancher sa soif

Commentaires sur l'exigence proposée : Consommation d'eau

- D'accord**
- En désaccord**
- Autre – Veuillez expliquer ci-dessous.**

Explication et commentaires supplémentaires :

Vous pouvez saisir ici tout commentaire supplémentaire.

Réipients pour la nourriture et l'eau	
Exigences proposées	<ul style="list-style-type: none"> • Les réipients pour la nourriture et l'eau utilisés pour les chiens « gardés à l'extérieur » doivent être conçus pour éviter les blessures ou les difficultés d'accès.
Justification	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un accès sécuritaire à la nourriture et à l'eau
Résultats en matière de bien-être animal selon le modèle des cinq domaines	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le confort ainsi que le maintien d'une bonne santé et de la capacité fonctionnelle

Commentaires sur l'exigence proposée : Réipients pour la nourriture et l'eau

- D'accord
- En désaccord
- Autre – Veuillez expliquer ci-dessous.

Explication et commentaires supplémentaires :

Vous pouvez saisir ici tout commentaire supplémentaire.

D. Exigences relatives au toilettage et aux soins des ongles

<p>Exigences proposées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les chiens « gardés à l’extérieur » doivent bénéficier d’un toilettage régulier, si nécessaire, afin d’éviter que leur pelage s’emmêle ou se couvre de glace ou de boue, y compris sur ou sous les pattes. • Les ongles doivent être vérifiés régulièrement et nettoyés, s’il y a lieu, pour la santé du chien.
<p>Justification</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter tout inconfort (par exemple, chaleur excessive ou poids de la charge subie) dû à des poils emmêlés ou couverts de glace ou de boue accumulée • Éviter l’inconfort et les blessures causés par des ongles trop longs
<p>Résultats en matière de bien-être animal selon le modèle des cinq domaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le confort ainsi que le maintien d’une bonne santé et de la capacité fonctionnelle, et éviter les douleurs et les blessures

Commentaires sur l’exigence proposée : Toilettage et soins des ongles

- D’accord
- En désaccord
- Autre – Veuillez expliquer ci-dessous.

Explication et commentaires supplémentaires :

Vous pouvez saisir ici tout commentaire supplémentaire.

E. Exigences relatives au maintien d'une bonne santé et du bien-être

Évaluation de la santé et garde à l'extérieur de chiens malades ou blessés	
Exigence proposée	<ul style="list-style-type: none"> Le propriétaire ou le gardien doit veiller à ce que la santé et le bien-être des chiens « gardés à l'extérieur » soient vérifiés quotidiennement. Si un chien souffre d'une maladie ou d'une blessure affectant sa capacité à réguler sa température ou limitant sa mobilité, il ne doit pas être « gardé à l'extérieur », sauf si un vétérinaire agréé indique qu'il peut l'être.
Justification	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les blessures et les maladies sont repérées ou diagnostiquées rapidement S'assurer ce que les chiens à l'extérieur sont protégés contre l'exacerbation de maladies ou de blessures
Résultats en matière de bien-être animal selon le modèle des cinq domaines	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le confort ainsi que le maintien d'une bonne santé et de la capacité fonctionnelle, et éviter les douleurs, les faiblesses, les maladies, les malaises et la détérioration de l'état de santé

Commentaires sur l'exigence proposée : Évaluation de la santé et garde à l'extérieur de chiens malades ou blessés

- D'accord
- En désaccord
- Autre – Veuillez expliquer ci-dessous.

Explication et commentaires supplémentaires :

Vous pouvez saisir ici tout commentaire supplémentaire.

Quarantaine et isolement	
Exigences proposées	<ul style="list-style-type: none"> • S'il a des raisons de croire qu'un chien « gardé à l'extérieur » est atteint d'une maladie transmissible, un propriétaire ou un gardien doit s'assurer que celui-ci est mis en quarantaine dans un enclos séparé des autres, à moins qu'un vétérinaire agréé ne juge cette mesure inutile. Pendant la quarantaine, il ne doit y avoir aucun contact avec les objets, y compris les récipients de nourriture et d'eau, utilisés par d'autres animaux. • Une chienne « gardée à l'extérieur » dans un enclos qui est en chaleur ou sur le point de l'être doit être isolée des chiens mâles (c'est-à-dire qu'elle ne doit pas être logée en groupe dans le même enclos qu'un chien mâle). <ul style="list-style-type: none"> ○ Une exception est proposée : le propriétaire ou le gardien d'un chien « gardé à l'extérieur » dans un enclos peut garder ensemble, sous surveillance, une femelle en chaleur ou sur le point de l'être et un mâle, uniquement pendant le temps nécessaire à leur accouplement.
Justification	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir la propagation des maladies transmissibles • Éviter toute blessure résultant d'un accouplement accidentel ou forcé, sans surveillance
Résultats en matière de bien-être animal selon le modèle des cinq domaines	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le confort ainsi que le maintien d'une bonne santé et de la capacité fonctionnelle, et éviter les maladies et les blessures

Commentaires sur l'exigence proposée : Quarantaine et isolement

- D'accord
- En désaccord
- Autre – Veuillez expliquer ci-dessous.

Explication et commentaires supplémentaires :

Vous pouvez saisir ici tout commentaire supplémentaire.

Conclusion

Toutes les parties intéressées sont invitées à faire part de leurs commentaires sur les nouvelles normes de soins proposées pour les chiens gardés à l'extérieur. Le ministère apprécie les perspectives uniques et diverses des membres du public.

Veillez faire parvenir vos commentaires au ministère avant le 7 mars 2022 au plus tard. Veuillez mentionner les dispositions réglementaires et le numéro de page (p. ex. B – Exigences relatives au confinement, capacité d'attacher un chien à l'extérieur, page 15) dans vos commentaires par souci de clarté.

Prière de noter que vous ne recevrez pas de réponse officielle à vos commentaires. Le ministère examinera tous les commentaires reçus et envisagera de réviser les normes de soins proposées, le cas échéant.

Merci d'avoir pris le temps d'examiner ce document et de fournir des commentaires et suggestions. Le ministère est résolu à continuer de collaborer avec ses partenaires pour assurer la meilleure protection possible et un soutien aux animaux.

Confidentialité

Vos renseignements personnels sont uniquement recueillis pour nous aider à élaborer de nouvelles normes de soins proposées pour les chiens gardés à l'extérieur. Le gouvernement de l'Ontario examinera vos réponses.

Vos renseignements ne figureront pas sur des listes d'envoi et ne seront pas divulgués à une tierce partie, sauf si cela est permis par la loi. Pour toute question sur la façon dont les renseignements personnels figurant sur cette page seront utilisés, veuillez consulter notre [déclaration concernant la protection de la vie privée](#).

GLOSSAIRE

Remarque : Ce glossaire est fourni à des fins de clarification pour faciliter la compréhension du résumé. Les définitions des termes sont sujettes à changement à la suite des processus de consultation et de rédaction, y compris l'examen, la révision et la correction de la part du Bureau des conseillers législatifs.

Aliment appétissant ou eau bonne au goût : Aliment ou eau agréable au palais, par exemple à une température souhaitable et exempt d'odeurs et de goûts désagréables (*Palatable*)

Attache : Chaîne, corde, longe ou un outil similaire utilisé pour confiner un chien, sans inclure une laisse conçue pour promener un chien (*Tether*)

Clôture électrique hors-terre : Clôture à travers laquelle un courant électrique peut passer (*Above ground electronic fence*)

Clôture électronique invisible : Fil enterré qui envoie des signaux à un collier d'accompagnement si un chien tente de franchir la barrière (*Invisible electronic fence*)

Collier à pinces ou à dents : Collier avec une série de pointes émoussées qui pincent la peau du cou du chien lorsqu'on le tire (*Pinch or prong collar*)

Collier étrangleur : Dispositif de retenue qui se resserre autour du cou sans limitation (*Choke collar*)

Comportements naturels : Actions, réactions ou fonctionnement d'un animal dans diverses circonstances – comportements que les animaux ont tendance à manifester dans des conditions naturelles, étant agréables et favorisant le fonctionnement biologique (*Natural behaviours*)

Confinement : Recours à un enclos ou limitation de la zone dans laquelle un chien attaché peut errer (*Containment*) (Voir *enclos* et *attache*.)

Confort thermique : Satisfaction subjective à l'égard de l'environnement thermique, quand il ne fait ni trop chaud ni trop froid (*Thermal comfort*)

Courses et épreuves de chasse (à course ou non) : Compétitions conçues pour mettre l'accent sur les capacités de course (par exemple, les courses de chiens de traîneau) ou de chasse des chiens, comme la chasse à course (*Racing and hunting or field trial events*)

Détresse : D'après la définition tirée du [paragraphe 1\(1\) de la Loi sur les services provinciaux visant le bien-être des animaux](#), le fait a) d'avoir besoin de soins

convenables, d'eau, de nourriture ou d'un abri, b) d'être blessé ou malade, d'avoir mal ou de souffrir, ou c) d'être maltraité, d'être la victime de souffrances, de privations ou de négligence physiques ou psychologiques excessives (*Distress*)

Émerillon : Dispositif rotatif qui peut être fixé à une attache à l'extrémité du collier, et qui permet une rotation de 360 degrés pour empêcher les chiens de s'emmêler ou de s'étouffer (*Swivel*)

En chaleur : Également appelé « œstrus », stade auquel une chienne est physiquement réceptive à l'accouplement, c'est-à-dire capable de devenir enceinte (*In heat*)

Enclos : Structure clôturée ou autrement fermée de laquelle un chien ne peut s'échapper, y compris une cour clôturée, une clôture électrique hors-terre, une clôture électronique invisible, un parc, une cage, un chenil ou toute autre structure similaire utilisée pour confiner un chien, à l'exception d'une structure clôturée ou autrement fermée plus grande qui est utilisée pour l'exercice et le jeu avec la présence directe à l'extérieur du propriétaire ou du gardien du chien (*Housing pen*)

Maladie transmissible : Maladie qui se propage d'une personne ou d'un animal à un autre, également appelée maladie infectieuse ou contagieuse (*Communicable disease*)

Mise bas : Acte de mettre au monde des chiots (*Whelping*)

Niche à chien : Structure qui offre un abri et une protection contre les intempéries, par exemple, le soleil, la pluie, la neige (*Doghouse*)

Tendance à agresser : Agressivité manifestée entre chiens, par exemple, en montant sur un autre, en bloquant le passage ou en aboyant (*Inter-aggression*)

Vétérinaire agréé(e) : Personne titulaire d'un permis de vétérinaire délivré par l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario (*Licensed veterinarian*)

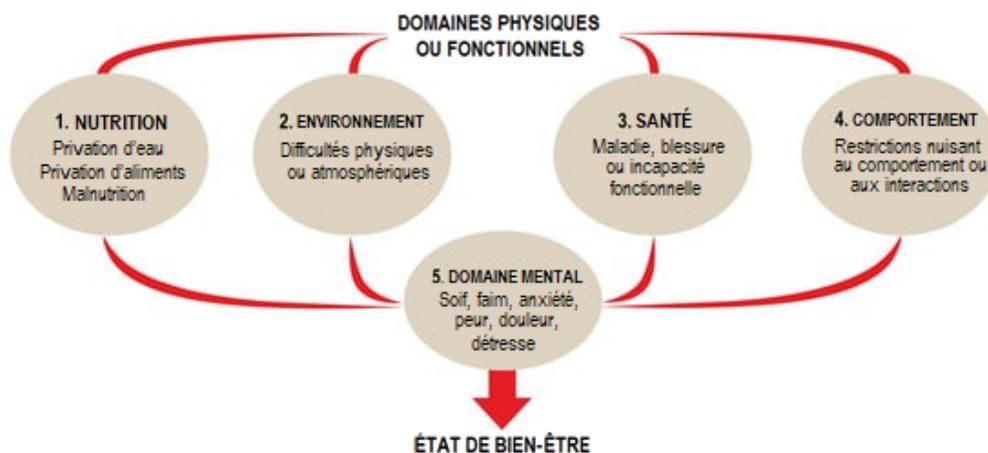
Annexe : Modèle des cinq domaines

Le [modèle des cinq domaines](#) est un modèle scientifique élaboré par David Mellor et le Dr Cam Reid pour mieux évaluer le bien-être des animaux dans les domaines suivants (voir figure 1) :

1. Nutrition
2. Environnement physique
3. Santé
4. Interactions comportementales
5. État mental

Ce modèle reconnaît que les effets sur les quatre premiers domaines peuvent donner lieu à des états mentaux négatifs ou positifs pour un animal affecté (le cinquième domaine). Par exemple, une privation d'eau ou de nourriture entraînera la soif ou la faim.

Figure 1 : Le modèle des cinq domaines²



² Mellor et coll . « The 2020 Five Domains Model: Including Human–Animal Interactions in Assessments of Animal Welfare », *Animals*, 2020, vol. 10, n° 10. www.mdpi.com/2076-2615/10/10/1870.